

Ixelles se dote d'un Plan Arbres

Audrey Lhoest

Echevinat des Espaces verts et des Plantations

La commune d'Ixelles a une longue histoire avec les arbres. L'arrêté royal du 17 février 1888 lui a attribué des armoiries inspirées par le toponyme "els" (Aulne), qui donna son nom à la commune.

Le Plan Arbres veut contribuer à lutter contre le dérèglement climatique et constitue un des axes du Plan Climat d'Ixelles. En effet, l'arbre et les forêts, qui participent au transfert d'humidité atmosphérique des océans vers l'intérieur des continents, représentent un levier d'action pour le maintien (et la restauration) des fonctions vitales de notre planète.

Ce Plan s'inscrit également dans l'Agenda 21 d'Ixelles, les objectifs du développement durable de l'Organisation des Nations Unies et les objectifs européens de réduction de 55% des gaz à effet de serre (GES) d'ici 2030 (ou encore de diminution de 85 à 90% d'ici 2050 préconisés par l'accord de Paris).

Les arbres sont des êtres vivants indispensables à la vie humaine et animale. Ils ont, entre autres, une fonction environnementale/paysagère/ornementale et de santé publique en ce qu'ils :

- maintiennent et protègent la biodiversité ;
- épurent l'air trop souvent pollué et stockent le CO₂ ;
- servent d'habitat aux oiseaux et insectes ;
- créent des îlots de fraîcheur en jouant le rôle de climatiseur (par transpiration) ;
- créent de l'ombre ;
- atténuent les bruits et réduisent la vitesse des vents ;
- stabilisent les polluants et régénèrent les sols ;
- embellissent l'espace public.

Ils ont aussi une fonction sociale car ils :

- sont source d'aménités et accueillent de nombreuses interactions sociales ;
- engendrent bien-être physique et psychique ;
- apportent un sentiment de sécurité (séparation avec l'espace routier) ;
- nourrissent la culture et l'art (sculpteurs, architectes,...).

Enfin, ils ont une fonction économique puisqu'ils :

- sont créateurs d'emplois (jardiniers, menuisiers, etc.) ;
- peuvent valoriser une économie circulaire pourvoyeuse d'emplois locaux de qualité ;
- produisent des fruits et "déchets" pouvant être valorisés (broyat pour compost, feuilles pour paillage,...) ;
- constituent un attrait touristique non négligeable.

Le Plan est composé de trente mesures fortes et ambitieuses à envisager, pour la plupart, dans une dynamique de co-construction avec les citoyen.ne.s.

Il vise à (ré)concilier les Ixellois.e.s avec la Nature. Il appréhende l'arbre dans toute sa complexité et veut doter Ixelles d'une vision politique claire et forte en matière d'arboriculture urbaine qui entend protéger les arbres, redonner une place à l'eau, aménager de nouveaux espaces verts, régénérer les sols et favoriser la pratique du bien commun.

Ces trente mesures sont réparties entre cinq axes : comprendre, protéger, planter, partager et valoriser.

A. COMPRENDRE

Mesure A.1. Evaluer l'environnement pour adopter un Plan de gestion vert approprié et différencié

Ixelles a réalisé un état des lieux de la biodiversité végétale sur son territoire

La biodiversité est évaluée via une méthode de beemonitoring où les abeilles jouent le rôle de veille environnementale. Des peignes de récolte sont fixés à l'entrée de deux ruches et permettent de récolter des échantillons du pollen rapporté par les abeilles afin de les analyser ensuite en laboratoire. Le pollen a en effet la particularité de fixer les polluants de l'air, et en partie du sol. Il contient les éléments permettant d'identifier l'espèce de plante dont il provient, la présence ou non de pesticides et les concentrations en métaux lourds (516 pesticides et 7 métaux lourds sont analysés), la qualité de la nourriture pour les insectes pollinisateurs. C'est un excellent indicateur de l'état général de notre environnement.

Ces analyses sont croisées avec un audit écologique des parcs qui reprend l'ensemble des plantes (pollinifères ou non) présentes dans les espaces verts. Ces visites ont permis de caractériser la diversité végétale existante et de mettre celle-ci en relation avec les prélèvements effectués via le beemonitoring.

Les conclusions du rapport nourrissent et orientent nos actions sur le terrain qui se concrétisent notamment dans la mesure C.5.

Mesure A.2 : Etudier et cartographier les espaces adaptés à de nouvelles plantations

- ✓ Réaliser une étude "débétonisation" visant à évaluer le potentiel de verdurisation des voiries
 - Aboutir à un diagnostic de la végétalisation des espaces publics, plus particulièrement en voirie;
 - Définir des typologies de rues sur base d'un ensemble de critères, notamment ceux repris ci-dessous;
 - Etudier la possibilité de planter des essences différentes dans un même alignement en vue de répondre de façon la plus complète possible aux problématiques de qualité de l'air (absorption des polluants, fixation des particules fines), de régulation du climat local, de support à la biodiversité, des risques allergiques et d'adaptation au climat urbain dans le cadre du dérèglement climatique;
 - Identifier des lieux d'implantation prioritaires pour la plantation d'arbres avec ou sans permis d'urbanisme;
- ✓ Réaliser un Plan de qualité paysagère pour les places Flagey et Sainte-Croix ;
- ✓ Finaliser la cartographie des arbres et de leurs essences en tenant compte de la base de données construite par la Région en 2021.

Mesure A.3 : Sélectionner les essences d'arbres adaptées au dérèglement climatique et les techniques de plantation et d'entretien répondant à ce même défi

- ✓ Etablir une veille sur la question de l'adaptabilité des essences;
- ✓ Etablir le contact avec les acteurs clés sur la question de l'adaptation des essences au dérèglement climatique;
- ✓ Identifier les espèces d'arbres les plus adaptées à résister au dérèglement climatique.

Mesure A.4. Quantifier et caractériser les services de production alimentaire des arbres ixellois

La commune veut poursuivre la plantation d'arbres fruitiers et planter des petits vergers sur son territoire: elle entend considérer les arbres fruitiers comestibles dans l'espace public comme un service écosystémique à valoriser. Elle a initié un travail de caractérisation spatiale des fruitiers disponibles dans l'espace public ixellois. Il s'agit de :

- ✓ Cartographier les arbres fruitiers dans le domaine public et privé;
- ✓ Cartographier les lieux potentiels de plantations de fruitiers (de basse, moyenne et haute tiges);
- ✓ Planifier les plantations (2021-2024) – voir mesure E.4;
- ✓ Evaluer et envisager les modes de gestion/récolte/valorisation des fruits (valorisation dans les cuisines et crèches communales, presses collectives, récolte par des associations à vocation sociale etc).

B.PROTÉGER

Mesure B.1. Préserver et réaménager les espaces verts arborisés existants

Etang d'Ixelles

- ✓ Réaménager les berges et améliorer les surfaces endommagées;
- ✓ Améliorer la biodiversité du site par l'ajout de plantes vivaces mellifères;
- ✓ Augmenter la qualité écologique des étangs par la présence d'herbes plus hautes et de prairies fleuries (80% de graminées, dont certaines à plus grand développement et à feuilles plus rugueuses, et 20% de fleurs sauvages attractives pour les pollinisateurs);
- ✓ Lutter contre l'assèchement du terrain;
- ✓ Opter pour des plantes qui résistent à l'appétit des palmipèdes présents sur le site (ouettes d'Egypte et bernaches);
- ✓ Lancer une étude en vue de la réalisation d'une promenade verte et bleue autour des Etangs d'Ixelles

Parc Buchholtz (en intérieur d'îlot)

- ✓ Projet de réaménagement
 - Prévoir un volet participatif incluant les usagers du parc et les potentiels futurs usagers;
 - Réfléchir à la présence de l'eau (envisager une noue);

- Valoriser le compost du site;
- Valoriser les arbres remarquables;
- Prévoir un espace dédié aux chiens.

Square de Meeus

- ✓ Réaménager à l'identique ce parc classé (grille, dolomie, soubassements en pierre).

Jardin Maria Malibran

- ✓ Aménager le Jardin, en tenant compte de l'ouverture du jardin au public et des nouveaux usages;
- ✓ Ajouter 1000 plantes vivaces mellifères et refuges.

Mesure B.2. Cesser l'arrachage des haies et en replanter

- ✓ Renoncer à l'arrachage des haies de la chaussée de Boitsfort;
- ✓ Replanter des haies sur la place Marie-Josée suite aux travaux de réaménagement;
- ✓ Favoriser dans chaque projet d'aménagement le maintien et la plantation de haies.

Mesure B.3 Préserver tous les arbres, a fortiori les arbres remarquables

- ✓ Interdire l'abattage des arbres, a fortiori remarquables, sauf circonstances exceptionnelles (raison de sécurité, maladie des arbres,..);
- ✓ Rester vigilants sur les potentielles menaces en la matière.

Mesure B.4. Sensibiliser les équipes internes des Espaces verts et Plantations à la gestion de la santé des arbres

- ✓ Sensibiliser le personnel d'entretien aux techniques de tailles douces et non invasives (formation à l'élagage raisonné);
- ✓ Sensibiliser les équipes de terrain à la gestion d'un bon état phytosanitaire des arbres (<https://aliwen.com>);
- ✓ Sensibiliser à l'intérêt du maintien des feuilles mortes et au maintien du bois mort sur site;
- ✓ Sensibiliser aux différentes méthodes et entretien de la végétalisation de la voirie.

Mesure B.5. Végétaliser partout où c'est possible, protéger les pieds d'arbres et les fleurir

- ✓ Inviter et accompagner les citoyen.ne.s à végétaliser et fleurir leur environnement proche (plantes grimpantes, pieds d'arbres, bacs à manger, jardins de trottoir) à travers des actions de terrain (ateliers participatifs in situ, distribution de sachets de graines,...) ;
- ✓ Porter attention au bon développement de l'arbre dans l'utilisation des pieds d'arbres.

Mesure B.6. Développer des systèmes de ralentissement et de récupération des eaux (de pluies, de chantier,...)

- ✓ Penser des aménagements et des revêtements qui permettent la perméabilité des sols pour favoriser un arrosage naturel des arbres et réduire les risques liés aux inondations;
- ✓ Étudier toutes les pistes possibles pour ralentir et utiliser au mieux l'eau disponible (en collaboration avec les EGEB) ;
- ✓ Étudier les possibilités d'utilisation des sources en eau disponibles (eau de chantier, de pluie etc.) afin d'optimiser l'arrosage des plantations communales ;
- ✓ Opérationnaliser les pistes retenues les plus prometteuses.

Mesure B.7. Sensibiliser les citoyens à la protection des arbres et des espaces verts

- Développer des séances d'information et de sensibilisation à l'attention des citoyens en vue de nous adapter aux nouveaux usages et de trouver le bon équilibre entre fréquentation des sites et respect de nos jardins et espaces verts (a fortiori nos sites classés).

C. PLANTER

Mesure C.1. Planter le plus possible d'arbres, arbustes et plantes vivaces d'ici 2024

- ✓ S'inscrire dans la stratégie d'arborisation et de reforestation de l'UE (nouvelle stratégie forestière de l'UE à horizon 2030);
- ✓ Planter des essences qui répondent de façon la plus complète possible aux problématiques de qualité de l'air (absorption des polluants, fixation des particules fines), de régulation du climat local, de support à la biodiversité, de risques allergiques et d'adaptation au climat urbain dans le cadre du dérèglement climatique;
- ✓ Privilégier les plantations en voirie (et non plus en trottoir), a fortiori si un cheminement libre de 2m n'est pas garanti pour les piétons et les PMR en trottoir.
- ✓ Coordonner les différentes interventions prévues en voiries et trottoirs.

Mesure C.2. Créer/ouvrir 5 nouveaux espaces verts arborisés au public d'ici 2024 :

Jardin Maria Malibran - attenant à la Maison communale – (réalisé en 2020)

- ✓ Ouverture du Jardin au public;
- ✓ Réaménager en tenant compte des nouveaux usages;
- ✓ Prévoir une surveillance de ce parc classé très fréquenté (problème de propreté, présence de nombreux chiens non tenus en laisse,...).

Jardin des citoyens, espace vert jouxtant le musée Wiertz - Rue Vautier (réalisé en 2020, en collaboration avec le Parlement européen)

Jardin Audrey Hepburn - aux coins des rues Keyenveld et de l'Arbre Bénit - (réalisé en 2021)

- ✓ Ouverture d'un nouvel espace vert (via charges d'urbanisme) avec de modules de jeux pour enfants;

- ✓ Nommer cet espace du nom de l'actrice née dans la Rue Keyenveld;
- ✓ Tester une formule de cogestion avec les riverains du quartier via un *gentle agreement*.

Jardin en intérieur d'îlot - rue du Relais, 2-14

- ✓ Créer un jardin en intérieur d'îlot à destination des occupants des logements sociaux de Binhôme et l'ouvrir au public;
- ✓ Intégrer des arbres fruitiers et un espace récréatif pour les enfants.

Jardin Musée d'Ixelles -rue Jean Van Volsem

- ✓ A la suite des travaux de rénovation du musée, aménager un petit écriin de verdure accessible à tous, visiteurs du musée et habitants du quartier;
- ✓ Planter quelques fruitiers et arbustes à baies comestibles.

Site et potagers Agnès Varda -rue Louis Ernotte

- ✓ Profiter des analyses (PPAS et étude de définition) pour identifier les possibilités de protection et d'aménagement de l'espace naturel;
- ✓ Maintenir les potagers en leur donnant une dynamique plus collective.

Cimetière d'Ixelles

- ✓ Réaliser une étude portant sur l'aménagement d'un espace de recueillement, de promenade et de réflexion (En cours);
- ✓ Opérationnaliser les travaux de l'étude.

La Plaine

- ✓ Prévoir deux espaces verts communaux (via charges d'urbanisme).

Mesure C.3. Débêtoniser et accélérer la cadence des nouvelles plantations en ce compris en voirie

- ✓ Concrétiser les recommandations de l'étude (mesure A.3.) sur le potentiel de verdurisation des espaces publics de la commune qui définit des priorités d'action en tenant compte de critères pertinents;
- ✓ Engager un budget "débêtonisation" à travers un programme de plantations en voiries, (avec et sans PU), en commençant en priorité par les rues les moins arborées;
- ✓ Poursuivre les plantations en espaces verts;
- ✓ Travailler avec la Région pour faciliter la plantation d'arbres d'alignement (qui, aujourd'hui réclame un PU).

Mesure C.4. Planter des essences d'arbres adaptés au dérèglement climatique

- ✓ Acheter et planter des arbres urbains les plus adaptés au dérèglement climatique.

Mesure C.5. Planter des arbustes et plantes favorables à la biodiversité

- ✓ Étaler les floraisons pour optimiser les disponibilités en ressources alimentaires pour les pollinisateurs;
- ✓ Mettre en place une surveillance et une gestion des espèces exotiques envahissantes;
- ✓ Favoriser le développement de zones “libres” et le zonage des espaces verts;
- ✓ Mobiliser la liste des arbustes et plantes vivaces, indigènes, mellifères et « refuges » favorables aux animaux et à la biodiversité;
- ✓ Impliquer les citoyens dans la stratégie de régénération de la biodiversité (suite Etude Beediversity et Plan Climat).

Mesure C.6. Adopter une politique de plantation qui tienne compte des corridors écologiques supra communaux

- ✓ Renforcer le réseau écologique dans les zones de carence en espaces verts et de corridors écologiques identifiés par Bruxelles Environnement (BE2016 pp.21 et 67) https://www.dropbox.com/s/x43e2wxjd0u8vpu/BE%202016_ProjetNAPLAN-fr.pdf?dl=0

Mesure C.7. Encourager la plantation d’arbres par les citoyens ixellois dans leurs jardins et les espaces privés

- ✓ Encourager des actions de plantations d’arbres par les citoyens à travers le Plan Climat;
- ✓ Encourager la plantation de fruitiers et des arbres d’essences locales et favorables à la biodiversité.

Mesure C.8. Planter 1 tiny forest

- ✓ SSI Ixelles devait disposer d’un site adapté et considérer que c’est la meilleure solution en matière d’environnement, planter une mini forêt nourricière et adaptée au dérèglement climatique selon la méthode Miyawaki.

D.VALORISER

Mesure D.1. Réaliser un circuit de promenade autour des arbres remarquables

- ✓ La commune compte 407 arbres remarquables dans les domaines public et privé;
- ✓ Mettre en place une collaboration entre la commune et le Master en design d’Innovation sociale de Saint Luc Bruxelles et définir conjointement les hypothèses de travail;
- ✓ Participer à la présentation des projets des étudiants au jury ;
- ✓ Lancer un marché de services en vue de la réalisation de promenades des arbres remarquables du domaine public ainsi qu’un marché en vue de réaliser une signalétique qui informe les promeneurs sur les caractéristiques des arbres remarquables ;
- ✓ Mettre sur pied une journée annuelle « Jardins ouverts » de visite des jardins privés et de leur(s) arbre(s) remarquable(s).

Mesure D.2. Mettre en place une politique systémique de recircularisation des ressources végétales

- ✓ Caractériser les quantités (en t/an) de déchets végétaux produits par les espaces verts ixellois (gazons, branchages, feuilles mortes, gros bois);
- ✓ Spatialiser ces quatre flux de déchets végétaux ainsi que leurs exutoires (espaces verts, infrastructures de traitement);
- ✓ Evaluer les impacts écologiques de la gestion actuelle des déchets végétaux;
- ✓ Identifier et évaluer les techniques de traitement et de valorisation (compostage, paillage, récolte des feuilles, mise en broyat etc.) permettant la recircularisation des flux de déchets végétaux;
- ✓ Opérationnaliser la nouvelle stratégie de ressources organiques circulaires;
- ✓ Consolider la mise en bien commun du broyat généré par la végétation au profit des ixellois.e.s.
 - Caractériser les pratiques actuelles de mise en bien commun du broyat à Bruxelles (Uccle, Ixelles, Anderlecht etc.);
 - Evaluer les modalités optimales pour les acteurs ixellois (composts de quartiers, citoyens, services d'entretien communaux, entrepreneurs privés);
 - Consolider la mise en bien commun du broyat communal.

Mesure D.3. Laisser le bois mort se décomposer dans les espaces verts qui le permettent

- ✓ Identifier les espaces verts ixellois adaptés au pourrissement naturel des arbres morts (dont, certainement, le bois des Commères);
- ✓ Lister les conditions en vue de laisser des arbres en pourrissement naturel;
- ✓ Planifier une politique coordonnée entre les services pour laisser le bois mort lorsque les conditions sont optimales.

Mesure D.4. Valoriser les troncs d'arbres avec la Sonian Wood Cooperative

- ✓ Collaborer avec la Sonian Wood Coop et contribuer à la relocalisation de la production du bois de la forêt de Soignes;
- ✓ Valoriser le bois au sein des espaces verts de la commune.

E. PARTAGER

Mesure E.1. Organiser des événements qui placent l'arbre au centre d'Ixelles

- ✓ Mettre sur pied, organiser et financer une fête annuelle de l'Arbre ;
- ✓ Etudier la possibilité de réaliser une vaste exposition sur les arbres;
- ✓ Concevoir et organiser une journée "Portes ouvertes Espaces verts et Plantations" annuelle, qui rassemble les citoyens et le service Espaces verts et Plantations.

Mesure E.2. Mettre sur pied une Bourse aux graines (

- ✓ Organiser annuellement une bourse aux graines, plantes et pousses en collaboration avec les acteurs associatifs.

Mesure E.3. Favoriser et renforcer la végétalisation auprès de tous les publics

- ✓ Poursuivre la dynamique du « Permis de végétaliser »
<http://www.ixelles.be/site/fr/download/formulaires/formulaire-charte-permis-vegetaliser.pdf>;
- ✓ Organiser une édition revue et corrigée de « Fleurir Ixelles » qui accueillera désormais, outre les habitants, les commerçants, et intégrera un (nouveau) prix de la biodiversité ;
- ✓ Dédier un budget à une verdurisation accrue de la commune (fleurissement des pieds d'arbres, bacs à manger, plantes grimpantes, jardins de trottoir,...).

Mesure E.4. Favoriser la plantation d'arbres fruitiers comestibles dans les espaces verts publics et autoriser leur grappillage organisé dans une réflexion plus large sur l'agriculture urbaine

- ✓ Concrétiser le programme de plantation d'arbres fruitiers comestibles, suite à la mesure A.4 de cartographie des fruitiers;
- ✓ Intégrer cette programmation dans les projets d'agriculture urbaine ixelloise et renforcer le rôle du fruitier dans la stratégie Good Food;
- ✓ Activer les modes de valorisation des fruits, identifiés grâce à la mesure A.2 ;
- ✓ Encadrer le grappillage organisé dans une réflexion plus large sur l'agriculture urbaine;
- ✓ Evaluer l'opportunité de créer une pépinière citoyenne ixelloise de fruitiers adaptés au dérèglement climatique (détermination du site, du modèle de gouvernance, des impacts écologiques attendus) et transplanter les arbres fruitiers dans les espaces publics une fois matures.

Mesure E.5. Créer des synergies avec le monde culturel et artistique pour remettre l'arbre au centre des villes

- ✓ Soutenir les démarches artistiques qui replacent l'environnement et les arbres au centre de nos villes (Grain des Choses, etc);
- ✓ Soutenir les films qui valorisent l'environnement et les arbres (par ex: festival annuel du documentaire Millenium, *Terra Libre*, pour la défense de la forêt amazonienne;...);
- ✓ Favoriser le mariage entre sculpture et nature (par ex: exposition de Franck Sarfaty, *Peaceful Parasites*; exposition Courage;...).

Mesure E.6. Intégrer des jeux et des fontaines aux espaces verts et favoriser le contact des enfants avec la nature

- ✓ Remplacer et améliorer les modules de jeux existants dans les espaces verts (Parc du Viaduc, Clos des Bambins, Jardin du Relais...);
- ✓ Intégrer des jeux pour enfants, y compris pour les enfants porteurs de handicap;
- ✓ Poursuivre la politique d'implantation des fontaines à eau dans les espaces verts et jardins.

Mesure E.7. Informer et communiquer

- ✓ Produire une cartographie web et une carte papier des éléments spécifiques de nos espaces verts (type d'arbres, fonctions des parcs, compost, équipements, ...);
- ✓ Installer une signalétique actualisée à l'entrée des parcs (usages à respecter, heures d'ouverture, historique du site, type d'essences présentes...);
- ✓ Installer des panneaux d'indication (routiers) pour améliorer le signalement de nos parcs et jardins.